

Zones urbaines

- Secteur de la centralité urbaine de Rumilly
- Secteur de la centralité historique de Rumilly
- Secteur des constructions issues de la trame historique
- Secteur des coeurs des chef-lieu des communes bourgs et des communes villages
- Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly
- Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly - Ensemble collectif notable
- Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly - Secteur de densité intermédiaire
- Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly - Secteur de densité intermédiaire
- Secteur de mutation vers l'habitat collectif
- Secteur de densification horizontale
- Secteur des coeurs des hameaux périphériques
- Secteur de périphérie urbaine au contact des espaces agricoles et naturels
- Secteur dédié aux activités commerciales
- Secteur dédié aux activités commerciales - en dehors des zones commerciales
- Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 13 m
- Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 20m
- Secteur dédié aux activités productives avec mixité de fonctio
- Secteur des équipements publics structurants
- Secteur des équipements publics structurants - Stade des Grangettes
- Secteur des équipements publics structurants - Parcs et jardins en milieu urbain

Zones à urbaniser

- Secteur à urbaniser en confortement des secteurs de mutation urbaine vers le petit collectif
- Secteur à urbaniser en confortement des secteurs de densification horizontale
- Secteur à urbaniser en confortement du centre ville de Rumilly - secteur de densité intermédiaire supérieure
- Secteur à urbaniser en confortement des secteurs d'équipements publics structurants

Zones agricoles

- Espaces agricoles importants
- Espaces agricoles à sensibilité environnementale ou paysagère
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée dans l'espace agricole

Zones naturelles

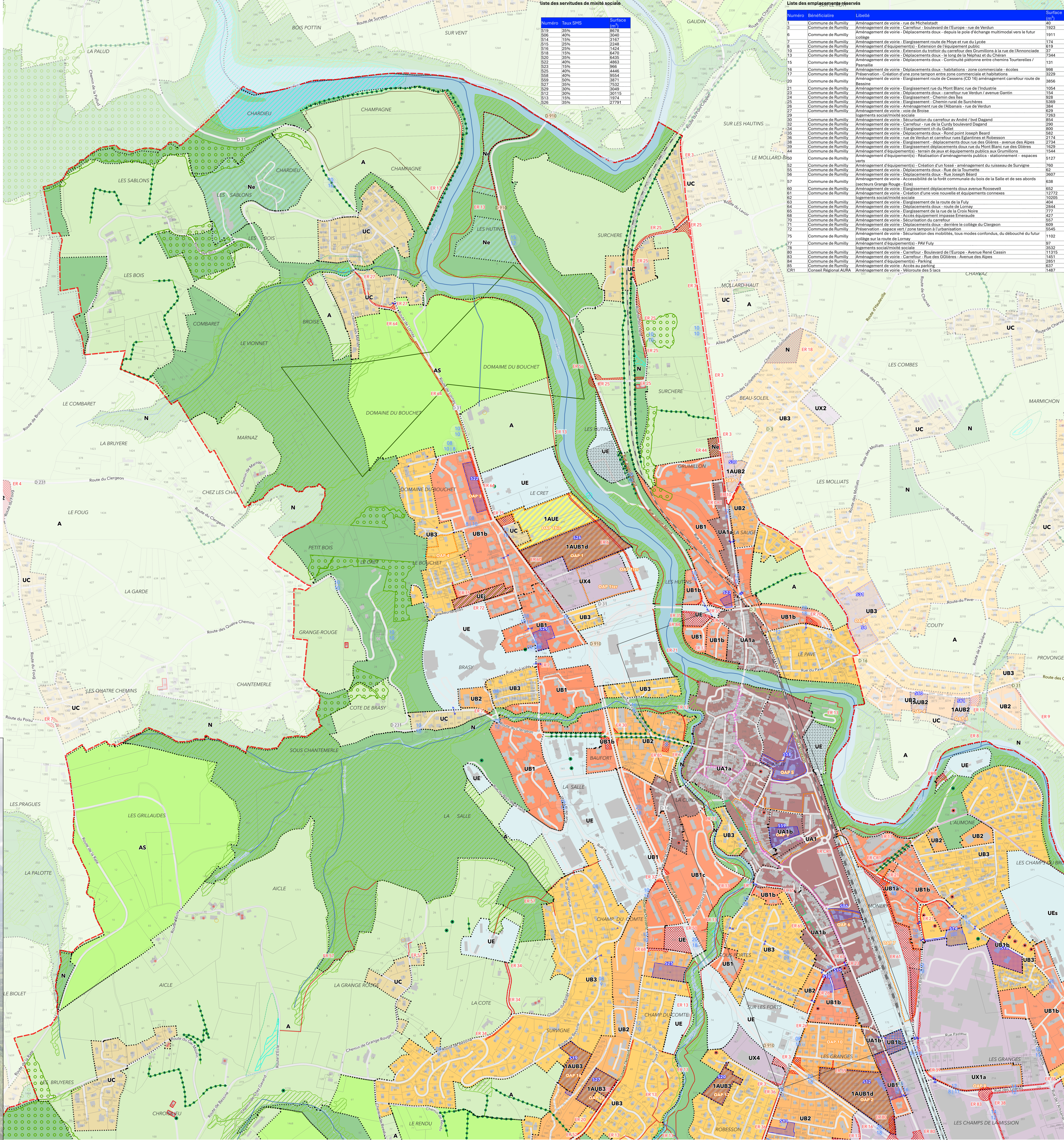
- Secteur naturel
- Secteur des bâtiments abritants des équipements existants, isolés des zones urbaines
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée dans l'espace naturel
- Secteurs naturels de stockage des déchets inertes

Prescriptions

- Bâti remarquable et petit patrimoine
- Bâtiment traditionnel d'intérêt
- Patrimoine naturel
- Largeur des plate-formes (valeur du haut) et recul des nouvelles constructions vis-à-vis de l'axe futur (valeur(s) du bas). Lorsque le recul n'est pas la même à gauche et à droite de l'axe, les deux valeurs sont affichées.
- Boisement d'intérêt
- Canalisations de gaz
- Limites des zones de recul
- Limitaire commercial à protéger
- Sentier PDIPR
- Continuité écologique
- Cours d'eau
- Espace Boisé Classé à conserver
- Boisement d'intérêt
- Espace Vert à Valoriser (EVV)
- Zone humide identifiée
- zone humide partiellement détruite
- Séquence paysagère d'intérêt
- Périmètre de centralité
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement Réserve
- Emplacement Réserve logements social/mixité sociale
- Bâtiment pouvant faire objet d'un changement de destination
- Reservoir de biodiversité
- Corridors écologiques
- Zone de recherche et d'exploitation de carrière
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
- Espace de bon fonctionnement des zones humides

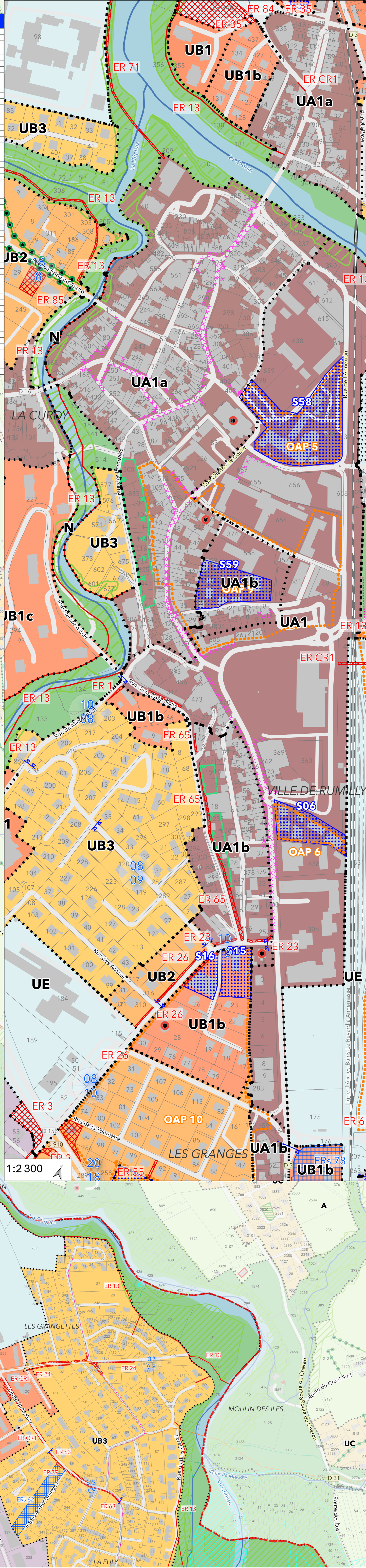
Informations

- Exploitation Agricole



liste des servitudes de mixité réservées

Numero	Bénéficiaire	Taux SMS	Surface
1	Commune de Rumilly	35%	9678
2	Commune de Rumilly	35%	9678
3	Commune de Rumilly	35%	9678
4	Commune de Rumilly	35%	9678
5	Commune de Rumilly	35%	9678
6	Commune de Rumilly	35%	9678
7	Commune de Rumilly	35%	9678
8	Commune de Rumilly	35%	9678
9	Commune de Rumilly	35%	9678
10	Commune de Rumilly	35%	9678
11	Commune de Rumilly	35%	9678
12	Commune de Rumilly	35%	9678
13	Commune de Rumilly	35%	9678
14	Commune de Rumilly	35%	9678
15	Commune de Rumilly	35%	9678
16	Commune de Rumilly	35%	9678
17	Commune de Rumilly	35%	9678
18	Commune de Rumilly	35%	9678
19	Commune de Rumilly	35%	9678
20	Commune de Rumilly	35%	9678
21	Commune de Rumilly	35%	9678
22	Commune de Rumilly	35%	9678
23	Commune de Rumilly	35%	9678
24	Commune de Rumilly	35%	9678
25	Commune de Rumilly	35%	9678
26	Commune de Rumilly	35%	9678
27	Commune de Rumilly	35%	9678
28	Commune de Rumilly	35%	9678
29	Commune de Rumilly	35%	9678
30	Commune de Rumilly	35%	9678
31	Commune de Rumilly	35%	9678
32	Commune de Rumilly	35%	9678
33	Commune de Rumilly	35%	9678
34	Commune de Rumilly	35%	9678
35	Commune de Rumilly	35%	9678
36	Commune de Rumilly	35%	9678
37	Commune de Rumilly	35%	9678
38	Commune de Rumilly	35%	9678
39	Commune de Rumilly	35%	9678
40	Commune de Rumilly	35%	9678
41	Commune de Rumilly	35%	9678
42	Commune de Rumilly	35%	9678
43	Commune de Rumilly	35%	9678
44	Commune de Rumilly	35%	9678
45	Commune de Rumilly	35%	9678
46	Commune de Rumilly	35%	9678
47	Commune de Rumilly	35%	9678
48	Commune de Rumilly	35%	9678
49	Commune de Rumilly	35%	9678
50	Commune de Rumilly	35%	9678
51	Commune de Rumilly	35%	9678
52	Commune de Rumilly	35%	9678
53	Commune de Rumilly	35%	9678
54	Commune de Rumilly	35%	9678
55	Commune de Rumilly	35%	9678
56	Commune de Rumilly	35%	9678
57	Commune de Rumilly	35%	9678
58	Commune de Rumilly	35%	9678
59	Commune de Rumilly	35%	9678
60	Commune de Rumilly	35%	9678
61	Commune de Rumilly	35%	9678
62	Commune de Rumilly	35%	9678
63	Commune de Rumilly	35%	9678
64	Commune de Rumilly	35%	9678
65	Commune de Rumilly	35%	9678
66	Commune de Rumilly	35%	9678
67	Commune de Rumilly	35%	9678
68	Commune de Rumilly	35%	9678
69	Commune de Rumilly	35%	9678
70	Commune de Rumilly	35%	9678
71	Commune de Rumilly	35%	9678
72	Commune de Rumilly	35%	9678
73	Commune de Rumilly	35%	9678
74	Commune de Rumilly	35%	9678
75	Commune de Rumilly	35%	9678
76	Commune de Rumilly	35%	9678
77	Commune de Rumilly	35%	9678
78	Commune de Rumilly	35%	9678
79	Commune de Rumilly	35%	9678
80	Commune de Rumilly	35%	9678
81	Commune de Rumilly	35%	9678
82	Commune de Rumilly	35%	9678
83	Commune de Rumilly	35%	9678
84	Commune de Rumilly	35%	9678
85	Commune de Rumilly	35%	9678
86	Commune de Rumilly	35%	9678
87	Commune de Rumilly	35%	9678
88	Commune de Rumilly	35%	9678
89	Commune de Rumilly	35%	9678
90	Commune de Rumilly	35%	9678
91	Commune de Rumilly	35%	9678
92	Commune de Rumilly	35%	9678
93	Commune de Rumilly	35%	9678
94	Commune de Rumilly	35%	9678
95	Commune de Rumilly	35%	9678
96	Commune de Rumilly	35%	9678
97	Commune de Rumilly	35%	9678
98	Commune de Rumilly	35%	9678
99	Commune de Rumilly	35%	9678
100	Commune de Rumilly	35%	9678



1:4 200

RU MILLY
TERRE DE SAVOIE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLU
Plan local d'urbanisme
intercommunal

3 - 2 - 11 Règlement Graphique
Commune de Rumilly - Nord

Dossier certifié conforme par M le Président et annexé à la présente délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie de 15 décembre 2025 arrêtant le projet de révision graphique du PLU.

Le Président,
FRANÇOIS SAVOIRE

ESPACES MUTATIONS

Zones urbaines	
UA1	Secteur de la centralité urbaine de Rumilly
UA1A	Secteur de la centralité historique de Rumilly
UA1B	Secteur des constructions issues de la trame historique
UA2	Secteur des coeurs des chef-lieu des communes bourgs et des communes villages
UB1	Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly
UB1A	Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly - Ensemble collectif notable
UB1B	Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly - Ensemble collectif notable
UB1C	Secteurs de confortement et de renouvellement du coeur de ville de Rumilly - Secteur de densité intermédiaire

UB2	Secteurs de confortement et de renouvellement du cœur de ville de Rumilly
UB3	Secteur de l'arrière-gare
UB4	Secteur de densification horizontale
UB5	Secteur des cœur des hameaux périphériques
UC	Secteur de périphérie urbaine au contact des espaces agricoles et naturels
UX4	Secteur dédié aux activités commerciales
UX4a	Secteur dédié aux activités commerciales - en dehors des zones commerciales
UX4b	Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 13 m
UX1	Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 20m
UX1a	Secteur dédié aux activités productives avec mixités de fonctions

	Secteur des équipements publics structurants - Parcs et jardins en milieu urbain
	Secteur des équipements publics structurants - Stade des Grangettes
	Secteur des équipements publics structurants - Parcs et jardins en milieu urbain
Zones à urbaniser	
	Secteur à urbaniser en conforment des secteurs de mutation urbaine sur le petit collectif
	Secteur à urbaniser en conforment des secteurs de densification horizontale
	Secteur à urbaniser en conforment du centre ville de Rumilly
	Secteur de densité intermédiaire supérieure
	Secteur à urbaniser en conforment des secteurs d'équipements publics structurants

Zones agricoles

-  Espaces agricoles importants
-  Espaces agricoles à sensibilité environnementale ou paysagère
-  Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée dans l'espace agricole

Zones naturelles

-  Secteur naturel
-  Secteurs des bâtiments abritants des équipements existants, isolés des zones urbaines
-  Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée dans l'espace naturel
-  Secteurs naturels de stockage des déchets inertes

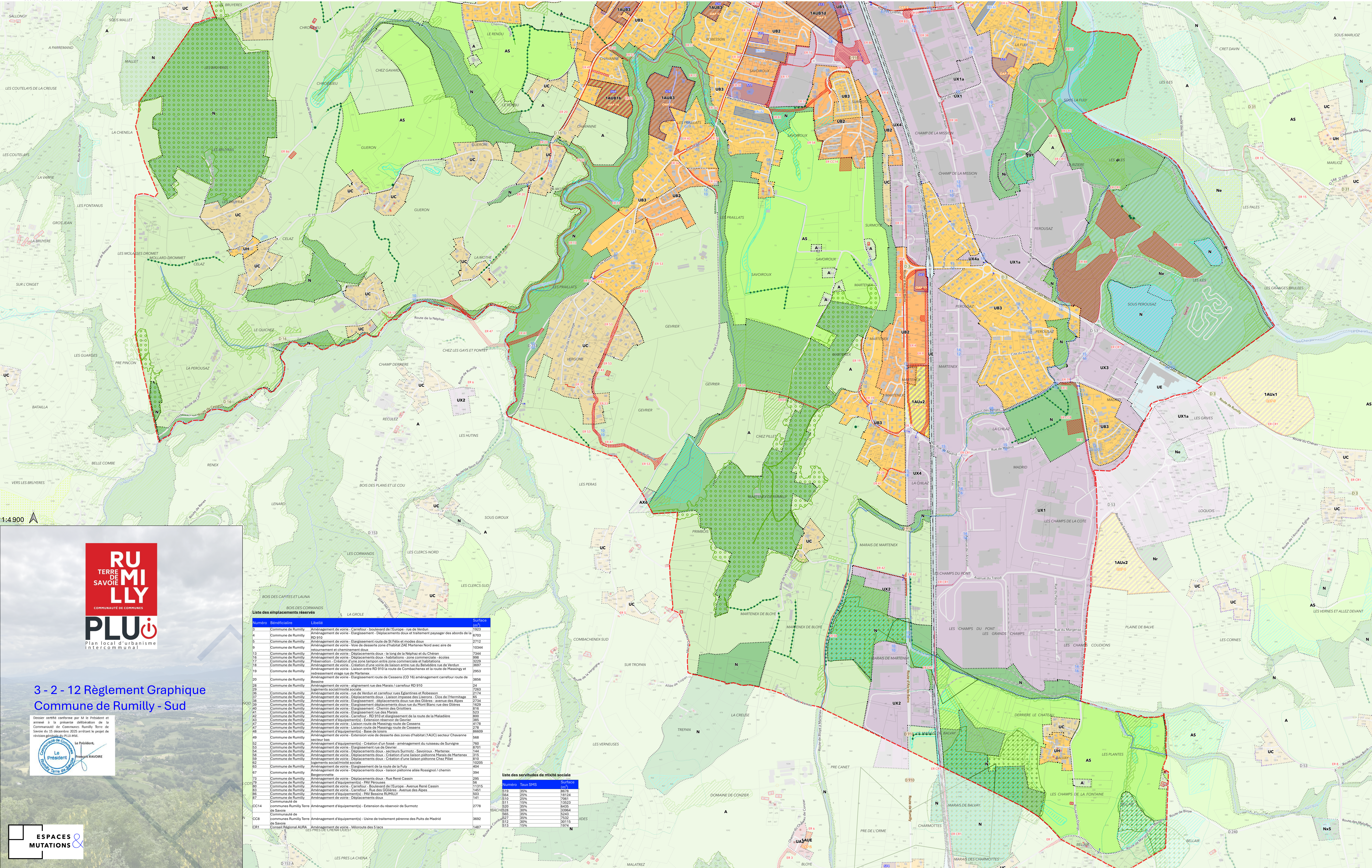
- Bâti remarquable et petit patrimoine
- Bâtiment traditionnel d'intérêt
- Patrimoine naturel
- Largeur des plate-formes (valeur du haut) et recul des nouvelles constructions vis-à-vis (valeur(s) du bas). Lorsque le recul n'est pas symétrique, la valeur du haut est à gauche et à droite de l'axe, les deux valeurs sont à gauche et à droite de l'axe.
- Boisement d'intérêt
- Canalisations de gaz

	Limites des zones de recul		zone humide partiellement détruite
	Linéaire commercial à protéger		Séquence paysagère d'intérêt
	Sentier PDIPR		Périmètre de centralité
	Continuité écologique		Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Développement
	Cours d'eau		Emplacement Réserve
	Espace Boisé Classé à conserver		Emplacement Réserve logements social/mixité sociale
	Boisement d'Intérêt		Bâtiment pouvant faire objet d'un changement de destination
	Espace Vert à valoriser (EVV)		Reservoir de biodiversité
	Zone humide identifiée		Secteur de constructibilité limitée en lien avec les possibilités d'assainissement collectif

-  Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
-  Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
-  Espace de bon fonctionnement des zones humides

Informations

-  Exploitation Agricole



Dossier certifié conforme par M le Président et annexé à la présente délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 15 décembre 2025 arrêtant le projet de



ESPACES & MUTATIONS